



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 2427

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France. Depuis le début de l'année, des audits ont été menés sur ces questions. Les associations militantes pour les droits de l'homme sont aujourd'hui demandeuses d'une concertation large avec les pouvoirs publics afin d'examiner le contenu et les conclusions de ces rapports sur les aspects notamment procéduraux, avec pour objectif la proposition de mesures pour améliorer l'accueil des demandeurs d'asile sur notre territoire. Les récents développements de l'actualité autour de certains centres existants démontrent la nécessité de réformer notre système en proposant plus de places d'accueil dans des ensembles de plus petite taille. Mais cela ne peut se faire sans une information claire des populations locales afin que les demandeurs d'asile soient effectivement acceptés. Il lui demande donc de lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière. - Question transmise à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité.

Texte de la réponse

Confronté à la poursuite de la très forte augmentation de la demande d'asile adressée à la France (le nombre cumulé d'entrées nouvelles sur les dix premiers mois de 2002 - 42 120 premières demandes enregistrées à l'OFPRA - est supérieur de 8,2 % à celui de la période précédente), le ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, responsable de la prise en charge sociale des demandeurs d'asile a pris des mesures très significatives pour accroître sensiblement la capacité d'hébergement dans les structures dédiées aux demandeurs d'asile et organiser une répartition équilibrée des implantations entre départements. Ainsi, 1 500 places nouvelles de CADA ont été créées en 2001, complétées par 3 500 places en 2002, dans la perspective de développer cette offre spécifique d'hébergement et de desserrer la pression de la demande. En cette fin d'année 2002, l'offre d'hébergement spécifique s'élève à 12 500 places, soit un doublement en deux ans. Le développement de l'offre d'hébergement ne suffirait toutefois pas à résoudre les difficultés rencontrées, si les délais d'instruction de la demande d'asile ne diminuaient pas. La réforme d'ensemble du dispositif d'asile préparée par le Gouvernement, qui s'inscrit dans le cadre des propositions de directives actuellement discutées à Bruxelles en matière d'asile, a pour objectif essentiel de rationaliser les procédures et de raccourcir les délais d'instruction des demandes d'asile. Les dispositions prévues permettront d'améliorer sensiblement l'accueil et la prise en charge sociale des demandeurs d'asile en France.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2427

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3046

Réponse publiée le : 30 décembre 2002, page 5245